

## « Avant – Après »

### Règlement du jeu - concours photo

Née le 31 août 1666, Lorient a su grandir, innover, se renouveler, au fil du temps. Ville en perpétuel mouvement, se reconstruisant sur elle-même, ses rues, son paysage urbain, ses contours changent mais son âme festive et son ambiance conviviale demeurent.

#### ***Article 1 : organisateur et objet du jeu-concours***

La Ville de Lorient organise un jeu -concours de photos ouvert à tous. À partir d'une sélection de photos anciennes, le candidat est invité à retrouver l'endroit et à le photographier aujourd'hui.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours et est librement accessible sur le site Internet de la Ville.

La participation au jeu-concours vaut acceptation du présent règlement.

La Ville de Lorient se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

#### ***Article 2 : conditions de participation***

Le jeu - concours est ouvert à tous, en participation libre et gratuite jusqu'au 8 septembre 2020.

Chaque participant peut proposer deux photos :

- soit de deux lieux différents
- soit d'un même lieu dans une ambiance différente (de jour et de nuit par exemple)

Lorsque le participant est mineur, la participation au jeu-concours se fait sous la responsabilité du (de la) représentant(e) légal(e)

#### ***Article 3 : conditions de réalisation***

Les photos sont à fournir en version électronique au format jpg, à 2000 pixels de côté, d'un poids inférieur à 1 Mo.

Des informations personnelles doivent être portées dans le message :

- Prénom et nom - adresse de messagerie ou contact téléphonique
- Pour les mineurs, une mention manuscrite « Je soussigné.e, M ou Mme « prénom et nom », représentant.e légal.e de l'enfant « prénom et nom », l'autorise à participer au concours de photo « Avant-Après ». Signature

#### ***Article 4 : dates de validité***

Les photos doivent être reçues au plus tard le 8 septembre 2020 par la Ville de Lorient. Elles doivent être envoyées par messagerie à [bonanniversaire@mairie-lorient.fr](mailto:bonanniversaire@mairie-lorient.fr)

### ***Article 5 : sélection des photos***

Les photographies reçues qui répondent aux conditions de réalisation seront exposées sur le site web [www.lorient.bzh](http://www.lorient.bzh) à l'automne avec les prénom et nom de leur auteur.

Un jury composé d'élus et d'agents municipaux validera les œuvres reçues.

### ***Article 6 : droits d'auteur et droit à l'image***

Les photos envoyées sont cédées libres de droit à la Ville de Lorient. Tous les participants au jeu-concours et leurs responsables légaux donnent le droit à la Ville de Lorient d'utiliser leurs noms et prénoms afin d'y associer les photographies.

Les photos seront conservées au format électronique aux Archives municipales et intégreront la photothèque publique municipale.

Elles ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de droits de diffusion. La Ville de Lorient s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur sa photo ou ses photos, la Ville pouvant exploiter les œuvres dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

### ***Article 7 : données personnelles***

Les informations personnelles demandées sont obligatoires pour participer au présent jeu concours et ne sont destinées qu'à la Ville de Lorient. Elles ne seront utilisées que pour contacter les participants dans le cadre du jeu concours, et pour les inviter à de futurs événements organisés par la Ville.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données personnelles. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à leur utilisation. Les demandes peuvent être adressées par courrier à la Ville de Lorient, ou par courriel à [donnees.personnelles@mairie-lorient.fr](mailto:donnees.personnelles@mairie-lorient.fr).